



dénonciation mensongère pour maltraitance sur mon enfant

Par **manika**, le **08/10/2009** à **18:11**

bonjour,

je suis victime d'une dénonciation au 119, pour maltraitance sur mon enfant de 8 ans qui a été interrogé pendant les vacances dans un centre aéré à la suite d'une activité piscine, des bleus auraient été constaté et mon enfant aurait dit être frappé tous les jours avec un baton par mon compagnon.

que ne fut ma stupeur devant cette situation alors que je n'ai pas été témoin de maltraitance de la part de mon compagon et mon enfant doit être interrogé prochainement seule avec les services sociaux pour donner des explications sur les faits rapportés.

je me demande alors que je l'ai questionné sur le sujet, il minimise les propos qu'il a dit ou pas dit ? Peut on tenir compte des propos d'un enfant de 8 ans ? est ce normal que je ne sois pas présente lors de l'entretien.

cette histoire bouleverse notre vie actuellement et l'on est considéré comme des suspects et notre vie privée est mise a nue

toutefois, j'ai pu savoir pas le centre sociale qui est la personne qui a fait se témoignage et je compte bien porter plainte contre cette personne. merci de me conseiller au mieux dans les droits de mon enfant et de moi même.

Par **jeetendra**, le **08/10/2009** à **19:45**

[fluo]Ordre des Avocats au Barreau d'Aix en Provence[/fluo]

5, rue Rifle Rafle - 13100 Aix en Provence

Tél: 04 42 21 72 35

[fluo]Ordre des Avocats au Barreau de Marseille[/fluo]

56, rue Montgrand - 13006 Marseille

Tél: 04 91 15 31 13

[fluo]Ordre des Avocats au Barreau de Tarascon[/fluo]

3, rue Frédéric Mistral - 13150 Tarascon

Tél: 04 90 91 23 61

Bonsoir, [fluo]l'accusation de maltraitance à mineur [/fluo]est assez grave, sérieuse, contactez l'Ordre des Avocats le plus proche de votre domicile pour une consultation gratuite d'un avocat, voir un commis d'office, ne vous inquiétez pas si vous n'avez rien à vous reprocher, courage à vous, cordialement.

Par **manika**, le **31/10/2009** à **11:11**

merci pour votre conseil, j'ai cru comprendre qu'aucune plainte n'a été faite à mon encontre et que je dois attendre que l'enquête administrative soit terminée. mon enfant a été interrogé et depuis il est très perturbé, il a 8 ans, il n'avait jamais fait pipi au lieu et depuis c'est le cas. et je m'inquiète beaucoup, j'ai pris rendez vous avec mon pédiatre.
Pour un signalement abusif, je me retrouve avec mon enfant qui est très mal et qui est dans la culpabilité d'avoir dit des choses à une personne. J'ai besoin d'aide, que dois je faire merci par avance
cordialement

Par **jeetendra**, le **31/10/2009** à **11:33**

bonjour, vous pouvez aussi contactez le CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES - CIDF - BOUCHES-DU-RHONE, 5, rue Moustier, 13001 MARSEILLE France, Téléphone : (33) 04 96 11 07 99. Ils tiennent des permanences juridiques, vous serez conseillé et soutenu, tenez bon, cordialement.

Par **manika**, le **27/08/2010** à **12:58**

bonjour, je souhaite apporter mon témoignage, car j'ai subi deux signalement dans l'année, l'un étant la conséquence de l'autre pour enquête sociale pour maltraitance envers mon enfant de 8 ans.
j'ai tout d'abord été très en colère envers la personne à l'origine de tout cela et j'essai de reprendre une vie normale. Mais j'aimerais effectivement apporter mon soutien aux personnes concernées comme moi par ces appels anonymes.
Mes deux dossiers ont été classés sans suite, mais je me sens fichée et cataloguée, comme si j'avais un casier judiciaire et cela est très difficile à vivre.
bon courage à tout ceux qui vivent cette situation.
manika

Par **livy**, le **17/12/2012** à **18:05**

Bonjour, je souhaite également apporter mon témoignage sur les signalements abusifs.

Mon compagnon est toujours en procédure de divorce depuis plus de deux ans et cela se passe très mal. Il a obtenu la résidence principale de l'enfant (moins de 5 ans) dès le début de la procédure et la maman à toujours essayé d'en récupérer la garde sans se soumettre aux obligations ordonnées par jugement. Elle s'est ensuite vu suspendre son droit de visite à cause de sa situation très précaire quant au logement et pour des négligences. Elle n'a jamais fait l'objet de plainte ni de signalement. Elle a introduit une demande de divorce pour faute mais elle n'arrive pas à prouver de faute, parce qu'aucune n'a été commise, elle a simplement voulu partir vivre sa vie. Aujourd'hui, après avoir tenté de faire croire qu'elle avait été battue et que son mari (mon compagnon) la harcelait par le biais de son travail, elle a fait un signalement pour des maltraitances qui n'existent pas. Fin novembre, elle a exigé d'avoir l'adresse de la PMI qui suivait l'enfant il y a 9 mois de cela sans expliquer les motifs de cette demande. Mercredi dernier, elle a tenté de s'isoler au téléphone avec l'enfant, lui demandant si son papa était en train d'écouter leur conversation, à trois reprises. Samedi dernier, nous avons reçu une convocation à la protection de l'enfance pour nous justifier de ce signalement. La maman a elle même été retiré à ses propres parents car victime d'abus sexuels et de négligences depuis l'âge de 3 ans. Elle a été placée chez un tiers digne de confiance et a été suivi jusqu'à ses 20 ans par les services sociaux. Elle est en train de reproduire la même chose sur son enfant parce qu'elle en veut la garde à tout prix. Dans le village où nous habitons avant, elle a été raconter partout que son mari était un pédophile et qu'il l'a battait, du coup, il s'est fait muté. Nous avons rendez-vous dans quelques jours avec une AS et une puer et nous sentons bien que nous allons être maltraité comme des coupables. La souffrance dans laquelle nous sommes est incommensurable. La mère sait très bien ce qu'elle fait, elle sait que mon compagnon peut perdre son travail à cause de cela. Elle ne cherche qu'à détruire son mari, elle ne recherche pas le bonheur de son enfant.